



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 16 janvier 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-01-05

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

09 - LÉGISLATION

09.01 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22-1 « Règlement modifiant le règlement no 438-22 afin d'augmenter la dépense et diminuer l'emprunt d'un montant de 31 689 \$»

09.02 - Résolution - Adoption du règlement no 439-22 « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les modalités de perception »

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Dépôt d'un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

10.02 - Résolution Mandat Blanchette et Vachon pour la vérification comptable année financière 2022

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET

PROJETS

11.01 - Résolution - Dérogation mineure - 138, 14e Rang Est

11.02 - Résolution acceptation offre de services Éqip Solutions
Génie pour le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 - Résolution - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en
environnement

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

14.01 - Résolution pour l'acceptation de l'entente mutuelle régissant
les modalités d'entraide incendie

15 - LOISIRS

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 16 janvier 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

**03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DES ETCEMINS**

04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

05 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

2023-01-06

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Dispense de faire lecture des procès-verbaux du 5 décembre 2022, 12
décembre 2022 (séance extraordinaire) et 12 décembre 2022 (séance
extraordinaire du budget), considérant que tous les membres du conseil
ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent
l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 5 décembre 2022, 12 décembre 2022
(séance extraordinaire) et 12 décembre 2022 (séance extraordinaire du
budget) soient adoptés.

ADOPTÉE

2023-01-07

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er décembre et le 31 décembre 2022
(règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de cinq
cent cinquante-quatre mille soixante-cinq dollars et trente (554 065,30
\$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 16 janvier 2023.

09 - LÉGISLATION

2023-01-08

09.01 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22-1 « Règlement modifiant le règlement no 438-22 afin d'augmenter la dépense et diminuer l'emprunt d'un montant de 31 689 \$»

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 438-22-1 modifiant le règlement no 438-22 afin d'augmenter la dépense et diminuer l'emprunt d'un montant de 31 689 \$ soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-01-09

09.02 - Résolution - Adoption du règlement no 439-22 « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les modalités de perception »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 12 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le règlement no 439-22 fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les modalités de perception soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2023-01-10

10.01 - Dépôt d'un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales impayées.

Les procédures de vente pour non-paiement de taxes sont enclenchées.

2023-01-11

10.02 - Résolution Mandat Blanchette et Vachon pour la vérification comptable année financière 2022

ATTENDU QUE la firme comptable Blanchette et Vachon a le mandat de faire la vérification comptable pour l'année financière 2022;

ATTENDU QUE dans les rapports financiers à soumettre au MAMH, il y a une section à compléter sur les prévisions budgétaires 2023 ainsi que la reddition de comptes du MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité donne le mandat à Blanchette Vachon pour compléter les deux sections relatives aux éléments mentionnés ci-haut;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR il est proposé par le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la firme comptable Blanchette et Vachon pour l'année financière 2022 et mandate également la firme pour compléter les deux sections qui concerne les prévisions budgétaires 2023 et la reddition de compte du MTQ. Ce mandat s'ajoute à celui de la vérification comptable pour l'année financière 2022.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-01-12

11.01 - Résolution - Dérogation mineure - 138, 14e Rang Est

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 29 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Bédard, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;

- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;

- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;

- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le 138, 14e Rang Est.

ADOPTÉE

2023-01-13

11.02 - Résolution acceptation offre de services Éqip Solutions Génie pour le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin des services professionnels en ingénierie pour le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois offres de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services reçues sont les suivantes :

- Éqip Solution Génie : 8 220 \$

- Stantec Expert Conseil : 12 560 \$

- WSP : 16 200 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat pour les services professionnels en ingénierie à Equip Solution Génie pour le projet d'asphaltage de la rue des Bosquets au coût de 8 220,00 \$ avant les taxes;

QUE cette dépense sera payée par le règlement d'emprunt en lien avec le projet.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

13 - RESSOURCES HUMAINES

2023-01-14

13.01 - Résolution - Nomination des inspecteurs en urbanisme et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement, il y a lieu de procéder au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme mesdames Lise Buteau, Annie Venables, Valérie Talbot, Émilie Bédard et monsieur Serge Paquet à titre d'inspecteur/trices en urbanisme et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2023-01-15

14.01 - Résolution pour l'acceptation de l'entente mutuelle régissant les modalités d'entraide incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie de l'entente mutuelle de la MRC des Etchemins qui détermine les modalités lors des interventions des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a fait une mise à jour de l'entente et qu'elle sera en vigueur pour 2023 à 2027;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la mise à jour de l'entente mutuelle de la MRC des Etchemins régissant les modalités d'entraide des services de sécurité incendie qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise M. Martin Beaulieu, maire et Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et gref.-trés. à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente.

ADOPTÉE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2023-01-16

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire